

Informations relatives à l'enregistrement a posteriori de la naissance d'un enfant allemand à l'étranger

Si vous souhaitez obtenir pour votre enfant un acte de naissance allemand, vous pouvez déposer une demande de déclaration de naissance directement auprès du bureau de l'état civil allemand compétent pour votre lieu de résidence en Allemagne ou auprès de la mission diplomatique allemande compétente pour votre lieu de résidence à l'étranger. L'autorité compétente pour la déclaration de naissance d'un ressortissant allemand né à l'étranger est le bureau de l'état civil allemand du lieu de résidence de celui-ci ou de son lieu de séjour habituel ou du lieu de résidence de la personne habilitée à présenter la demande (parents, époux ou conjoint, enfants). Si aucune de ces personnes n'a sa résidence habituelle en Allemagne, c'est le bureau d'état civil du dernier lieu de résidence de l'une de ces personnes qui en a la compétence. Si par contre, vous n'avez jamais eu de résidence habituelle en Allemagne, c'est le bureau de l'état civil I de Berlin qui est compétent pour la déclaration et l'inscription de la naissance de la personne née à l'étranger.

Pour déposer votre demande, veuillez fournir les **documents** suivants en originaux assortis d'une **photocopie respective**:

Tous les **documents étrangers** doivent être **légalisés** (cf. la note d'informations „Légalisation de documents marocains“) et **traduits en allemand** (cf. la „Liste des traducteurs“!)

1	Formulaire de demande dûment complété
2	Copie intégrale d'acte de naissance marocain de l'enfant
3	Passeports des deux parents
4	Titre de séjour marocain / Carte d'identité marocaine (CNIE) des deux parents
5	Acte de mariage des parents de l'enfant <ul style="list-style-type: none"> • si les parents ne sont pas mariés au moment de la naissance de l'enfant, une reconnaissance de paternité effective selon le droit allemand assortie du consentement de la mère de l'enfant ou une reconnaissance de paternité selon le droit marocain sont à présenter • si les parents de l'enfant sont divorcés: jugement de divorce exécutoire; en cas d'un jugement de divorce étranger, la décision de reconnaissance dudit jugement délivrée par l'administration judiciaire compétente du Land est à présenter • si un des parents est déjà décédé: certificat de décès
6	Actes de naissance des parents
7	Le cas échéant, l'acte de naturalisation , le certificat de nationalité de l'époux allemand/l'épouse allemande
8	Le cas échéant, le certificat de radiation du dernier domicile en Allemagne de l'époux/des époux.

Important à savoir:

Si les parents de l'enfant ne portent pas un nom de famille commun, ils devront effectuer, en règle générale, une **déclaration relative au nom de famille de l'enfant**, et ce en complément à la demande d'enregistrement a posteriori de la naissance d'un enfant allemand à l'étranger. Pour obtenir plus d'informations sur la procédure de la déclaration relative au nom de famille de l'enfant, veuillez consulter la fiche de renseignements "déclaration relative au nom (famille / enfant)".

Pour préparer l'enregistrement a posteriori de la naissance d'un enfant allemand à l'étranger, veuillez faire parvenir, au préalable, les copies des documents par courriel (en pdf)/ par voie postale ou par dépôt sous pli fermé au service juridique et consulaire. Veuillez inscrire sur l'enveloppe «Pour le guichet 1» ainsi que votre nom, votre adresse électronique et votre numéro de téléphone. Après examen de l'ensemble des documents et à condition que les documents soient complets, l'Ambassade se mettra en rapport avec vous pour convenir d'un rendez-vous.

En raison du nombre élevé des demandes présentées, l'Ambassade vous prie d'attendre qu'elle se mette en rapport avec vous!!

-- La présentation de documents supplémentaires peut être exigée selon le cas! --

Frais de dossier (le montant en dirhams varie selon le cours de change en vigueur):

- Légalisation de signature 56,43 € / environ 600,-- MAD
- Légalisation des photocopies (pour le bureau de l'état civil) 27,16 € / environ 290,-- MAD

Attention: Si une déclaration de nom est déposée dans le cadre de l'enregistrement a posteriori de la naissance d'un enfant, le montant de l'authentification de la signature passe à 79,57 € / environ 830, - MAD!

Des frais supplémentaires pour l'enregistrement a posteriori de la naissance d'un enfant allemand à l'étranger seront à verser directement au bureau de l'état civil compétent sur demande de celui-ci!